

## RAPPORT DE LA COMMISSION

### « FINANCES ET ADMINISTRATION – FA »

Mesdames et Messieurs,

Réuni-e-s en séance ordinaire le 26 janvier 2021, les membres de la commission « Finances et Administration » ont pris connaissance du projet de modification des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL).

Monsieur Gilbert Vonlanthen, Conseiller administratif en charge des Finances et de l'Administration, indique que la nouvelle modification des statuts est liée à la limite d'âge fixée pour le moment à 70 ans. À la suite d'un cas concret d'une personne qui n'aurait pas pu être élue en raison de son âge, cet article du règlement est apparu comme une forme de discrimination, entraînant la présente proposition de suppression de ladite limite d'âge.

Si certains commissaires trouvent important de supprimer cette discrimination en raison de l'âge, d'autres se questionnent sur le renouvellement des personnes siégeant au Conseil de Fondation. Il est répondu que les membres sont réélus en début de chaque législature. De plus, la limite de deux mandats, avec éventuellement une dérogation pour un troisième mandat, est déjà un garde-fou qui paraît suffisant.

Les questions se tarissant, les commissaires passent au vote et vous recommandent,

#### **Par 9 voix pour (9 membres présents)**

D'accepter le projet de modification des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)

Bernex, le 2 février 2021

La rapporteuse

Aurélie Friedli